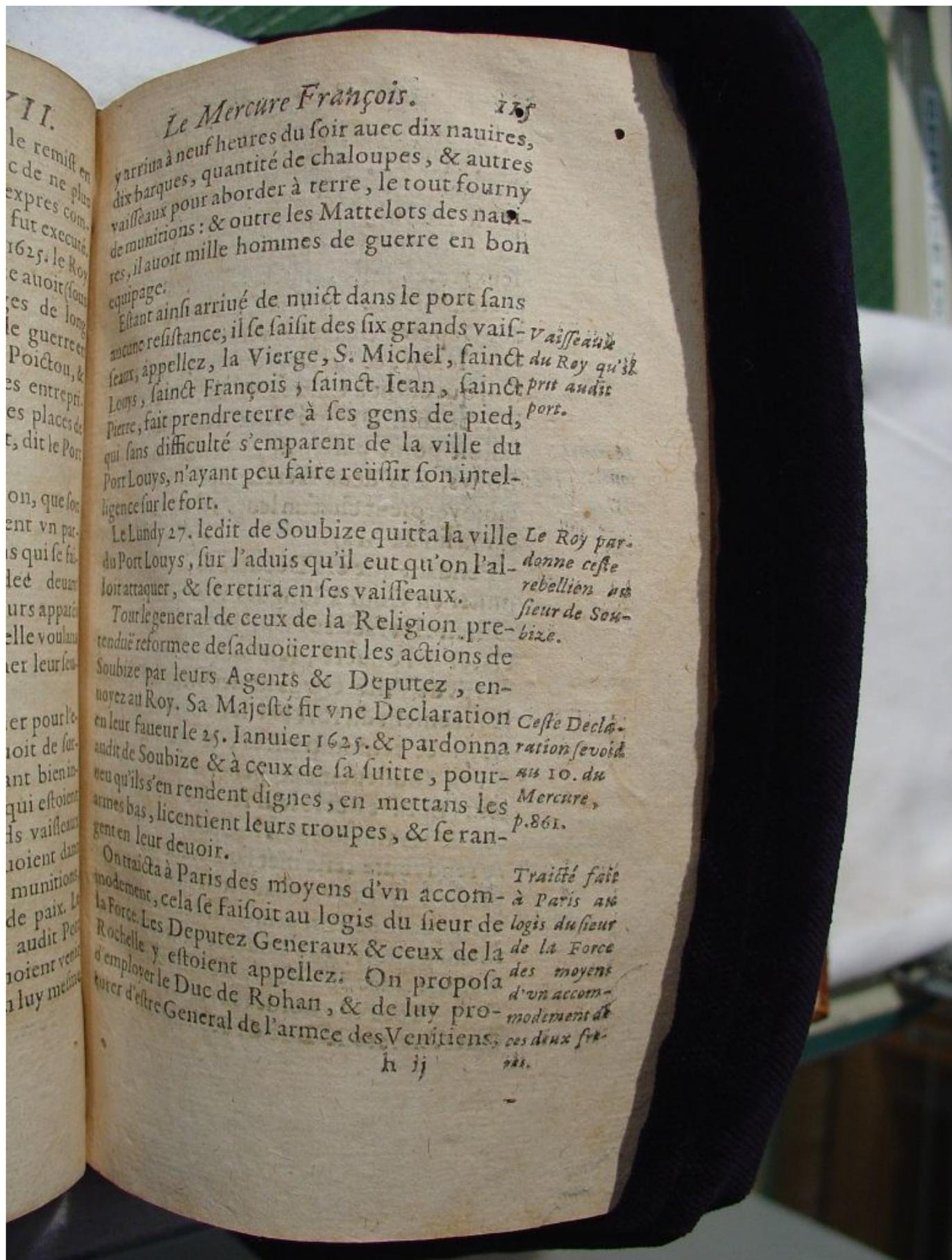


1627_115.jpg



Le Mercure François.

115

...y arriva à neuf heures du soir avec dix navires, dix barques, quantité de chaloupes, & autres vaisseaux pour aborder à terre, le tout fourny de munitions: & outre les Matelots des navires, il avoit mille hommes de guerre en bon equipage.

Estant ainsi arrivé de nuit dans le port sans aucune resistance, il se saisit des six grands vaisseaux, appellez, la Vierge, S. Michel, saint Loys, saint François, saint Jean, saint Pierre, fait prendre terre à ses gens de pied, qui sans difficulté s'emparent de la ville du Port Louys, n'ayant peu faire reüssir son intelligence sur le fort.

Vaisseau du Roy qui prit audis port.

Le Lundy 27. ledit de Soubize quitta la ville du Port Louys, sur l'advis qu'il eut qu'on l'alloit attaquer, & se retira en ses vaisseaux.

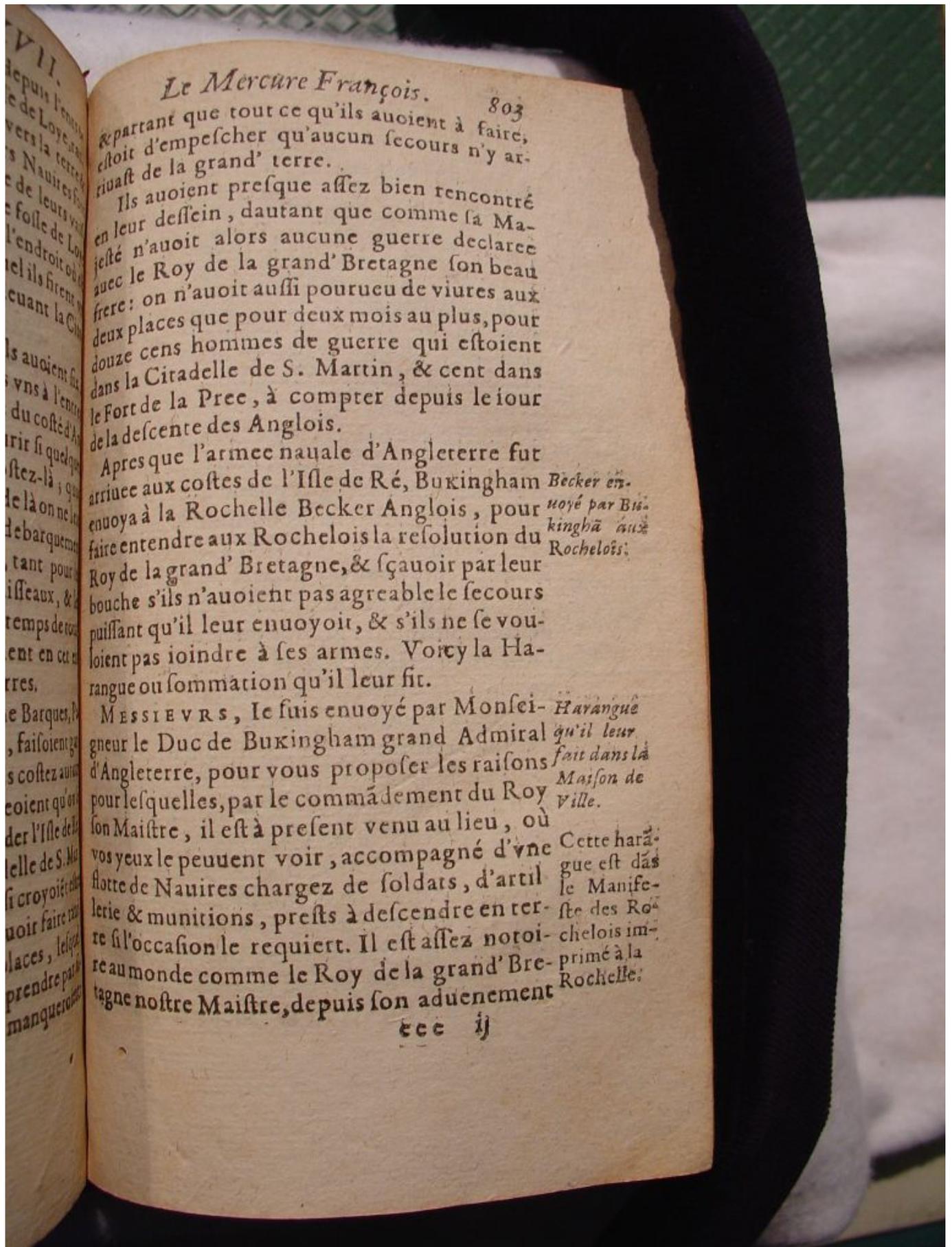
Le Roy pardonne ceste rebellion au sieur de Soubize.

Tout le general de ceux de la Religion pretendue reformee desaduoierent les actions de Soubize par leurs Agents & Deputez, ennoyez au Roy. Sa Majesté fit vne Declaration en leur faueur le 25. Janvier 1625. & pardonna audit de Soubize & à ceux de sa suite, pourveu qu'ils s'en rendent dignes, en mettans les armes bas, licentient leurs troupes, & se rangent en leur deuoir.

Ceste Declaration se void au 10. du Mercure, p. 861.

On traicta à Paris des moyens d'un accommodement, cela se faisoit au logis du sieur de la Force. Les Deputez Generaux & ceux de la Rochelle y estoient appellez. On proposa d'employer le Duc de Rohan, & de luy proposer d'estre General de l'armee des Venitiens.

Traicté fait à Paris au logis du sieur de la Force des moyens d'un accommodement de ces deux freres.



Le Mercure François.

& partant que tout ce qu'ils auoient à faire, estoit d'empescher qu'aucun secours n'y arriuaft de la grand' terre.

Ils auoient presque assez bien rencontré en leur dessein, d'autant que comme sa Majesté n'auoit alors aucune guerre declarée avec le Roy de la grand' Bretagne son beau frere: on n'auoit aussi pourueu de viures aux deux places que pour deux mois au plus, pour douze cens hommes de guerre qui estoient dans la Citadelle de S. Martin, & cent dans le Fort de la Pree, à compter depuis le iour de la descente des Anglois.

Après que l'armée navale d'Angleterre fut arriuee aux costes de l'Isle de Ré, Buckingham enuoya à la Rochelle Becker Anglois, pour faire entendre aux Rochelois la resolution du Roy de la grand' Bretagne, & sçauoir par leur bouche s'ils n'auoient pas agreable le secours puissant qu'il leur enuoyoit, & s'ils ne se vouloient pas ioindre à ses armes. Voicy la Harangue ou sommation qu'il leur fit.

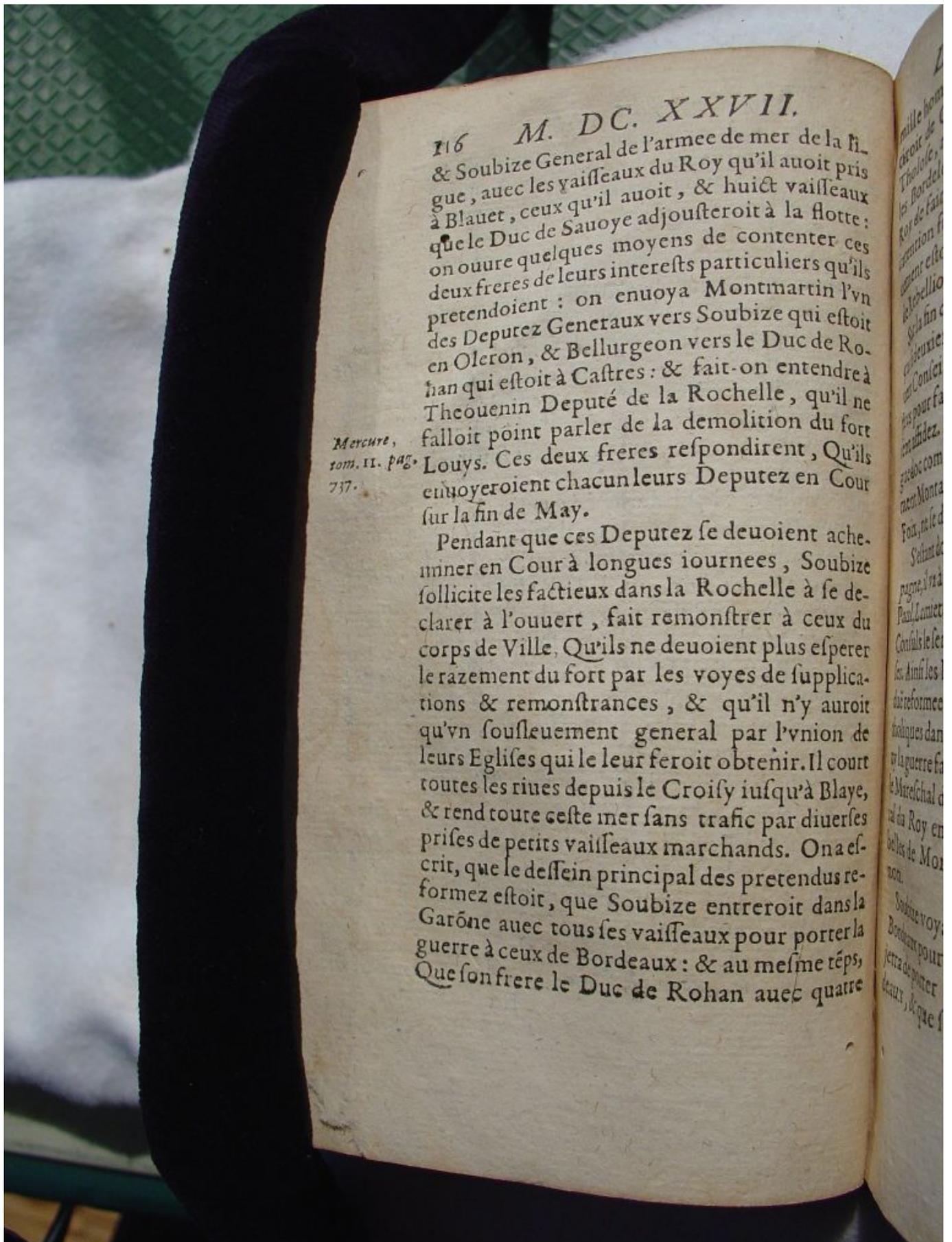
Messieurs, Je suis enuoyé par Monseigneur le Duc de Buckingham grand Admiral d'Angleterre, pour vous proposer les raisons pour lesquelles, par le commandement du Roy son Maistre, il est à present venu au lieu, où vos yeux le peuuent voir, accompagné d'une flotte de Nauires chargez de soldats, d'artillerie & munitions, prests à descendre en terre si l'occasion le requiert. Il est assez notoire au monde comme le Roy de la grand' Bretagne nostre Maistre, depuis son aduenement

Becker enuoyé par Buckingham aux Rochelois.

Harangue qu'il leur fait dans la Maison de ville.

Cette harangue est dans le Manifeste des Rochelois imprimé à la Rochelle.

1627_116.jpg



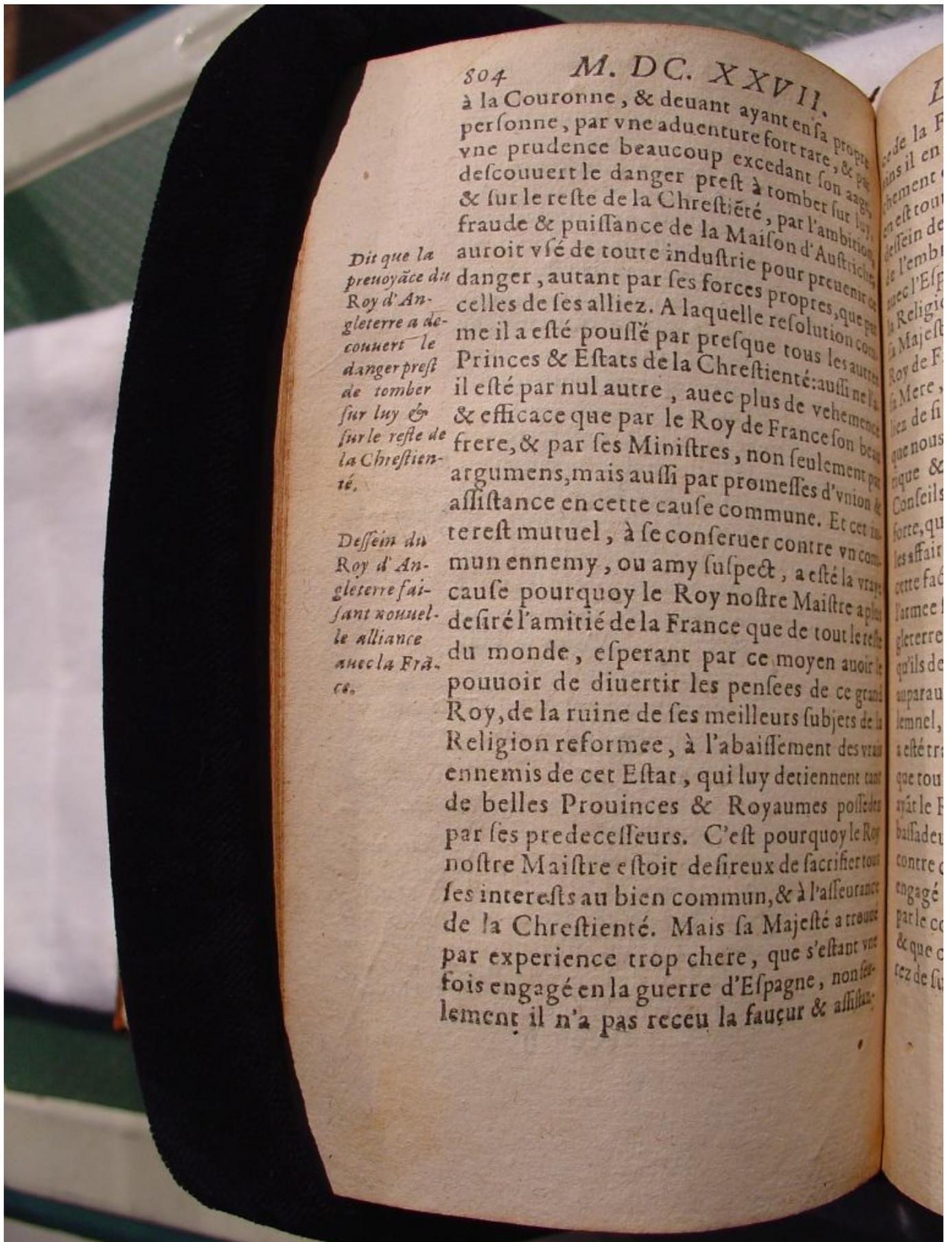
116 M. DC. XXVII.

Mercuré,
tom. II. pag.
737.

& Soubize General de l'armee de mer de la fl.
gue, avec les vaisseaux du Roy qu'il auoit pris
à Blauet, ceux qu'il auoit, & huit vaisseaux
que le Duc de Sauoye adjousteroit à la flotte:
on ouure quelques moyens de contenter ces
deux freres de leurs interests particuliers qu'ils
pretendoient: on enuoya Montmartin l'vn
des Deputez Generaux vers Soubize qui estoit
en Oleron, & Bellurgeon vers le Duc de Ro-
han qui estoit à Castres: & fait-on entendre à
Theouenin Deputé de la Rochelle, qu'il ne
falloit point parler de la demolition du fort
Louys. Ces deux freres respondirent, Qu'ils
enuyeroient chacun leurs Deputez en Cour
sur la fin de May.

Pendant que ces Deputez se deuoient ache-
miner en Cour à longues iournees, Soubize
sollicite les factieux dans la Rochelle à se de-
clarer à l'ouuert, fait remonstrer à ceux du
corps de Ville, Qu'ils ne deuoient plus esperer
le razement du fort par les voyes de supplica-
tions & remonstrances, & qu'il n'y auroit
qu'vn souleuement general par l'vniou de
leurs Eglises qui le leur feroit obtenir. Il court
toutes les riuies depuis le Croisy iusqu'à Blaye,
& rend toute ceste mer sans trafic par diuerses
prises de petits vaisseaux marchands. On a es-
crit, que le dessein principal des pretendus re-
formez estoit, que Soubize entreroit dans la
Garône avec tous ses vaisseaux pour porter la
guerre à ceux de Bordeaux: & au mesme tēps,
Que son frere le Duc de Rohan avec quatre

1627_804.jpg



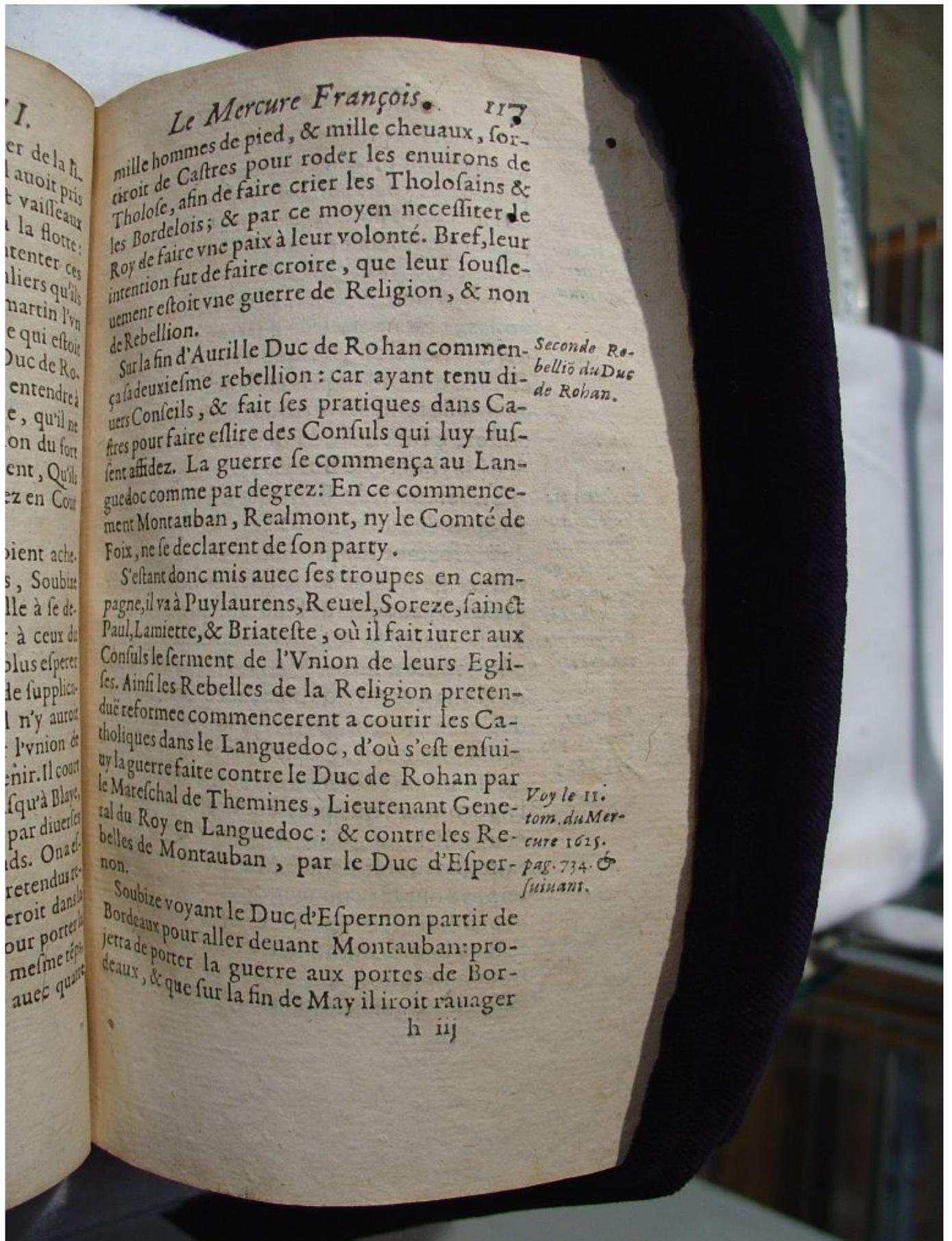
804 M. DC. XXVII.

à la Couronne, & deuant ayant en sa propre
personne, par vne aduventure fort rare, & par
vne prudence beaucoup excédant son aage,
descouvert le danger prest à tomber sur luy,
& sur le reste de la Chrestienté, par l'ambition,
fraude & puissance de la Maison d'Austriche,
auroit v'sé de toute industrie pour preuenir ce
danger, autant par ses forces propres, que par
celles de ses alliez. A laquelle resolution com-
me il a esté poussé par presque tous les autres
Princes & Estats de la Chrestienté: aussi ne l'a
il esté par nul autre, avec plus de vehemence
& efficace que par le Roy de France son beau-
frere, & par ses Ministres, non seulement par
argumens, mais aussi par promesses d'vnion &
assistance en cette cause commune. Et cet in-
terest mutuel, à se conseruer contre vn com-
mun ennemy, ou amy suspect, a esté la vraye
cause pourquoy le Roy nostre Maistre a plus
desiré l'amitié de la France que de tout le reste
du monde, esperant par ce moyen auoir le
pouuoit de diuertir les pensees de ce grand
Roy, de la ruine de ses meilleurs subjets de la
Religion reformee, à l'abaissement des vrayes
ennemis de cet Estat, qui luy detiennent tant
de belles Prouinces & Royaumes possédez
par ses predecesseurs. C'est pourquoy le Roy
nostre Maistre estoit desirieux de sacrifier tous
ses interests au bien commun, & à l'assurance
de la Chrestienté. Mais sa Majesté a trouué
par experience trop chere, que s'estant vne
fois engagé en la guerre d'Espagne, non seu-
lement il n'a pas receu la faueur & assis-

*Dit que la
preuoyance du
Roy d'An-
gleterre a de-
couuert le
danger prest
de tomber
sur luy &
sur le reste de
la Chrestien-
té.*

*Dessain du
Roy d'An-
gleterre fai-
sant nouuel-
le alliance
avec la Fra-
nce.*

1627_117.jpg



Le Mercure François. 117

mille hommes de pied, & mille chevaux, sortit de Castres pour roder les environs de Tholose, afin de faire crier les Tholosains & les Bordelois; & par ce moyen necessiter le Roy de faire vne paix à leur volonté. Bref, leur intention fut de faire croire, que leur soulevement estoit vne guerre de Religion, & non de Rebellion.

Sur la fin d'Aurille le Duc de Rohan commença la deuxiesme rebellion: car ayant tenu divers Conseils, & fait ses pratiques dans Castres pour faire eslire des Consuls qui luy fussent affidez. La guerre se commença au Languedoc comme par degrez: En ce commencement Montauban, Realmont, ny le Comté de Foix, ne se declarent de son party.

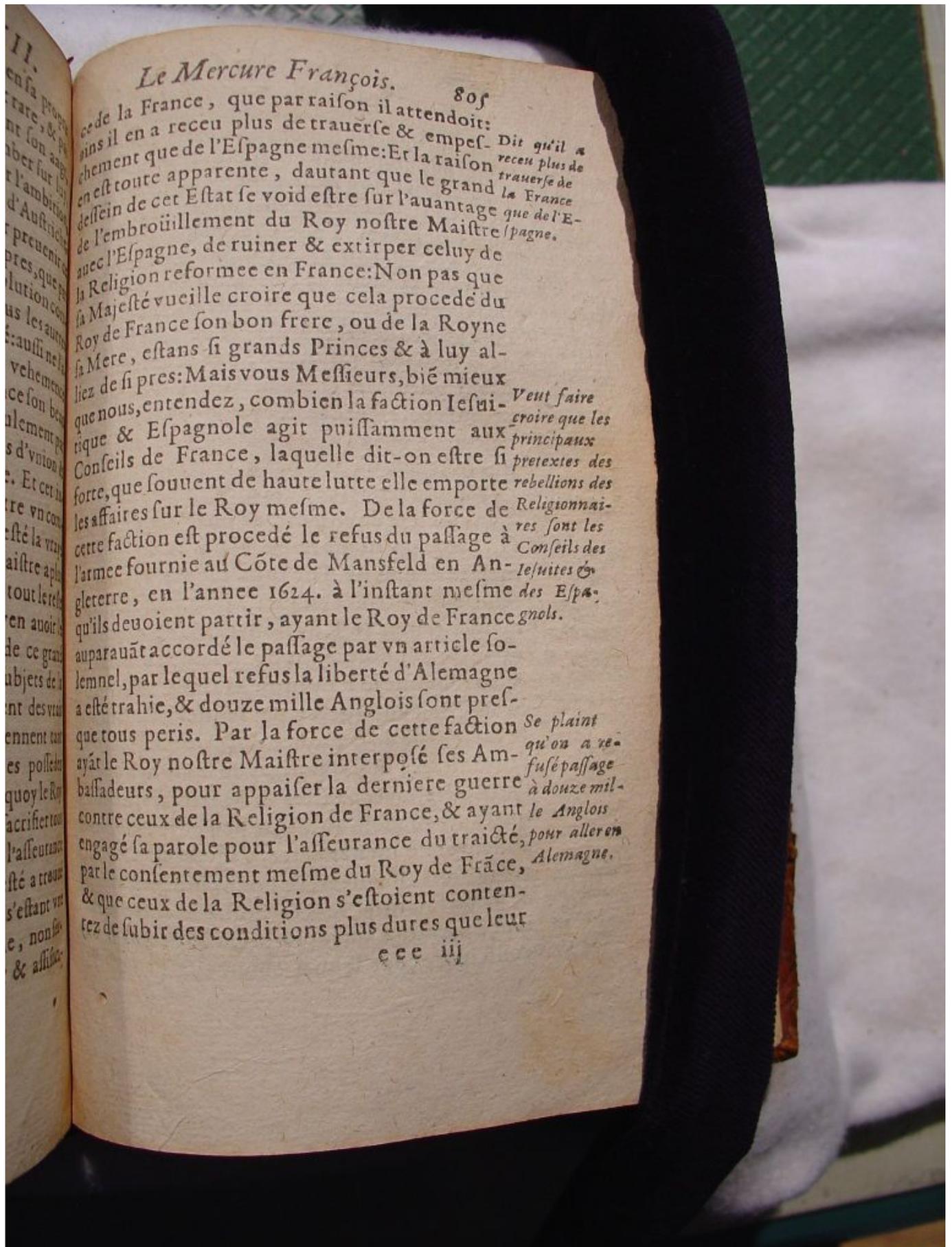
S'estant donc mis avec ses troupes en campagne, il va à Puylaurens, Reuel, Soreze, saint Paul, Lamiette, & Briateste, où il fait iurer aux Consuls le serment de l'Vnion de leurs Eglises. Ainsi les Rebelles de la Religion pretendue reformee commencerent a courir les Catholiques dans le Languedoc, d'où s'est ensuiuy la guerre faite contre le Duc de Rohan par le Marechal de Themines, Lieutenant General du Roy en Languedoc: & contre les Rebelles de Montauban, par le Duc d'Espersion.

Soubize voyant le Duc d'Espersion partir de Bordeaux pour aller deuant Montauban: prometta de porter la guerre aux portes de Bordeaux, & que sur la fin de May il iroit rauager

Seconde Rebellion du Duc de Rohan.

Voy le II. tom. du Mercure 1625. pag. 734. & suivans.

1627_805.jpg



Le Mercure François.

805

ce de la France, que par raison il attendoit:
 Mais il en a receu plus de trauerse & empes-
 chement que de l'Espagne mesme: Et la raison
 en est toute apparente, d'autant que le grand
 dessein de cet Estat se void estre sur l'auantage
 de l'embrouillement du Roy nostre Maistre
 avec l'Espagne, de ruiner & extirper celuy de
 la Religion reformee en France: Non pas que
 sa Majesté vueille croire que cela procedé du
 Roy de France son bon frere, ou de la Royne
 sa Mere, estans si grands Princes & à luy al-
 liez de si pres: Mais vous Messieurs, bié mieux
 que nous, entendez, combien la faction Iesui-
 que & Espagnole agit puissamment aux
 Conseils de France, laquelle dit-on estre si
 forte, que souuent de haute lutte elle emporte
 les affaires sur le Roy mesme. De la force de
 cette faction est procedé le refus du passage à
 l'armee fournie au Côte de Mansfeld en An-
 gleterre, en l'annee 1624. à l'instant mesme
 qu'ils deuoient partir, ayant le Roy de France
 auparauât accordé le passage par vn article so-
 lemnel, par lequel refus la liberté d'Alemagne
 a esté trahie, & douze mille Anglois sont pres-
 que tous peris. Par la force de cette faction
 ayant le Roy nostre Maistre interposé ses Am-
 bassadeurs, pour appaiser la derniere guerre
 contre ceux de la Religion de France, & ayant
 engagé sa parole pour l'assurance du traicté,
 par le consentement mesme du Roy de France,
 & que ceux de la Religion s'estoient conten-
 tez de subir des conditions plus dures que leur

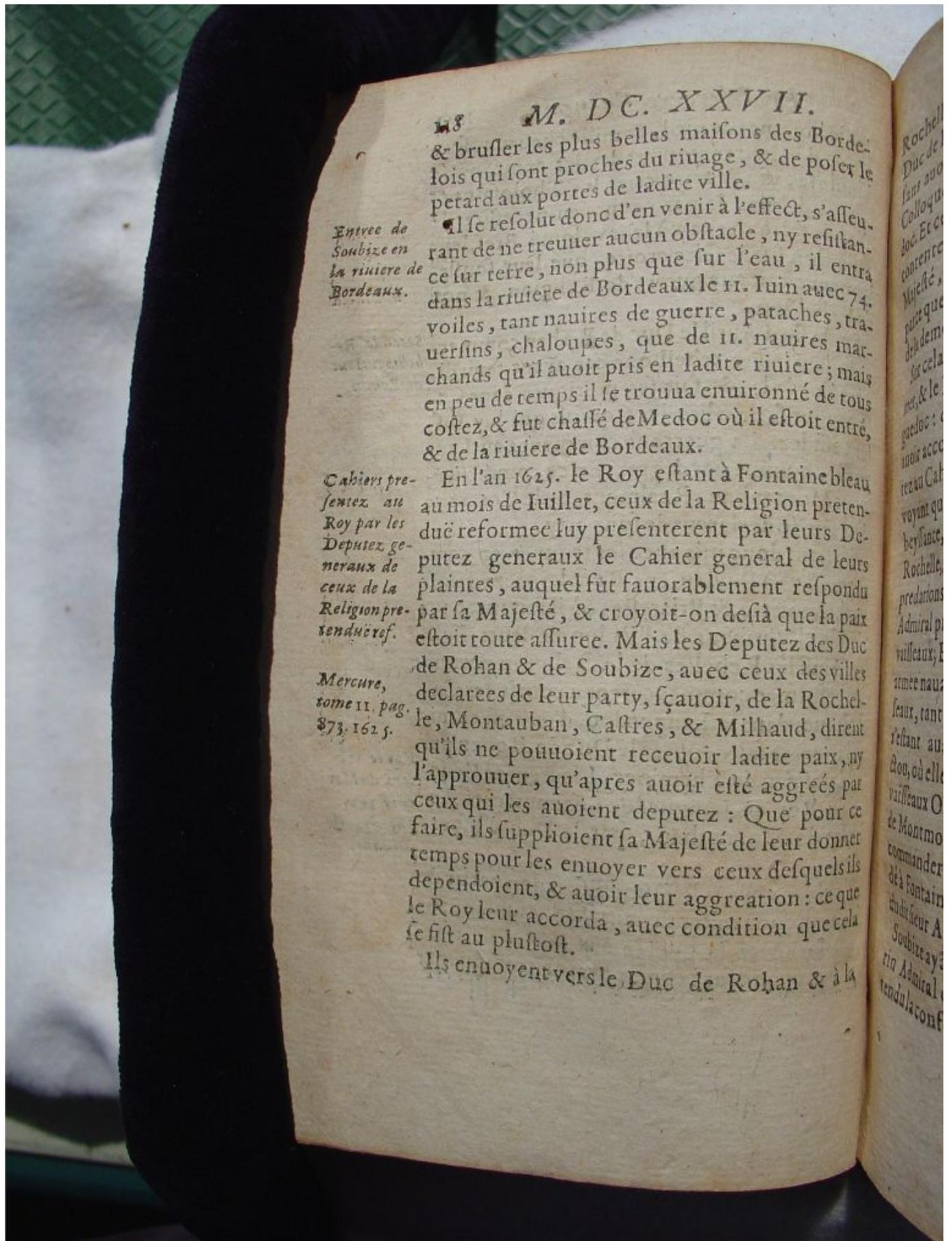
*Dit qu'il a
receu plus de
trauerse de
la France
que de l'E-
spagne.*

*Vent faire
croire que les
principaux
pretextes des
rebellions des
Religionnai-
res sont les
Conseils des
Iesuites &
des Espa-
gnols.*

*Se plaint
qu'on a re-
fusé passage
à douze mil-
le Anglois
pour aller en
Alemagne.*

eee iij

1627_118.jpg



118 M. DC. XXVII.

& brusler les plus belles maisons des Bordelais qui sont proches du riuage, & de poser le petard aux portes de ladite ville.

Entree de Soubize en la riuere de Bordeaux.

Il se resolut donc d'en venir à l'effect, s'assurant de ne treuuer aucun obstacle, ny resistan- ce sur terre, non plus que sur l'eau, il entra dans la riuere de Bordeaux le 11. Iuin avec 74. voiles, tant nauires de guerre, pataches, tra- uersins, chaloupes, que de 11. nauires mar- chands qu'il auoit pris en ladite riuere; mais en peu de temps il le trouua environné de tous costez, & fut chassé de Medoc où il estoit entré, & de la riuere de Bordeaux.

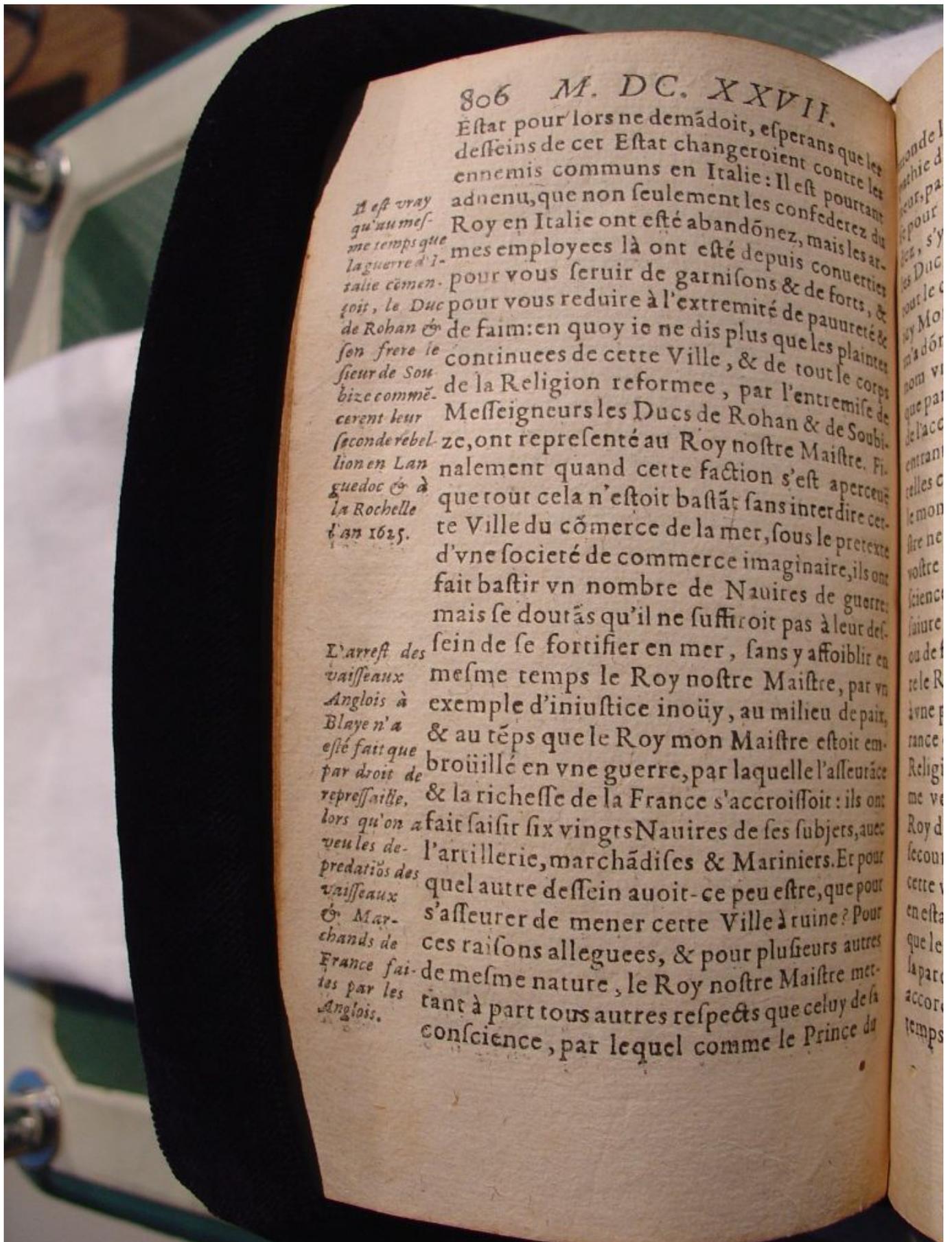
Cahiers pre- sentez au Roy par les Deputez ge- neraux de ceux de la Religion pre- tendue ref.

Mercur, tome II. pag. 273. 1625.

En l'an 1625. le Roy estant à Fontainebleau au mois de Iuillet, ceux de la Religion pretenduë reformee luy presenterent par leurs Deputez generaux le Cahier general de leurs plaintes, auquel fut fauorablement respondu par sa Majesté, & croyoit-on desjà que la paix estoit toute assuree. Mais les Deputez des Duc de Rohan & de Soubize, avec ceux des villes declarees de leur party, sçauoir, de la Rochelle, Montauban, Castres, & Milhaud, dirent qu'ils ne pouuoient receuoir ladite paix, ny l'approuuer, qu'apres auoir esté agreés par ceux qui les auoient deputez: Que pour ce faire, ils supplioient sa Majesté de leur donner temps pour les enuoyer vers ceux desquels ils dependoient, & auoir leur aggregation: ce que le Roy leur accorda, avec condition que cela se fist au plustost.

Ils enuoyent vers le Duc de Rohan & à la

1627_806.jpg



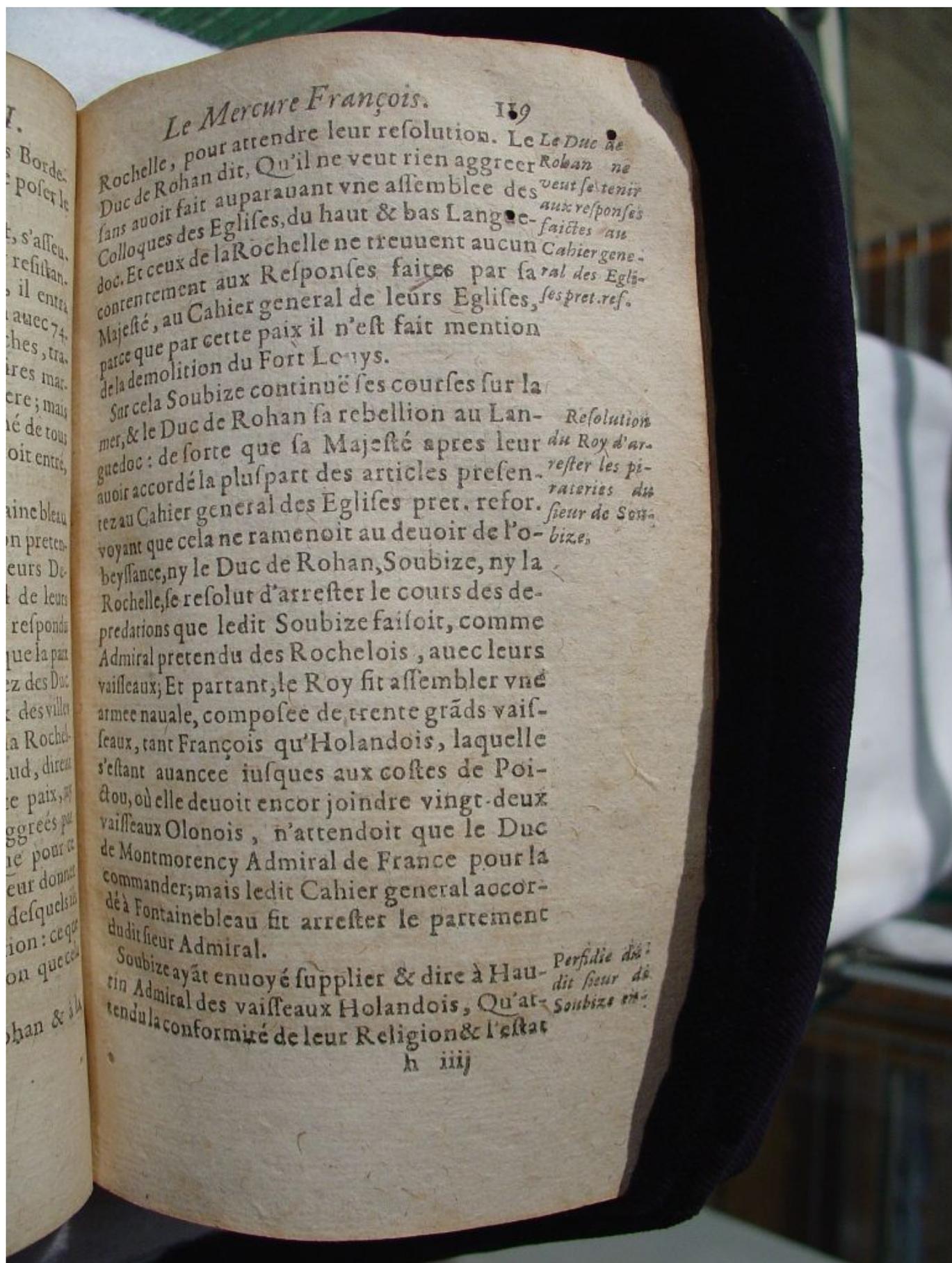
806 M. DC. XXVII.

*Il est vray
qu'au mes-
me temps que
la guerre d'Ita-
lie cōmen-
çoit, le Duc
de Rohan &
son frere le
sieur de Sou-
bize commē-
cerent leur
seconde rebel-
lion en Lan-
guedoc & à
la Rochelle
l'an 1625.*

*L'arrest des
vaisseaux
Anglois à
Blaye n'a
esté fait que
par droit de
repressaille,
lors qu'on a
veu les de-
predatiōs des
vaisseaux
& Mar-
chands de
France fai-
tes par les
Anglois.*

État pour lors ne demadoit, esperans que les desseins de cet Estat changeroient contre les ennemis communs en Italie: Il est pourtant advenu, que non seulement les confederez du Roy en Italie ont esté abandonnez, mais les autres employez là ont esté depuis conuerties pour vous seruir de garnisons & de forts, & pour vous reduire à l'extremité de pauvreté & de faim: en quoy ie ne dis plus que les plaintes continues de cette Ville, & de tout le pais de la Religion reformee, par l'entremise de Messieurs les Ducs de Rohan & de Soubizac, ont representé au Roy nostre Maistre. Finalement quand cette faction s'est aperceue que tout cela n'estoit basté sans interdire cette Ville du cōmerce de la mer, sous le pretexte d'une societé de commerce imaginaire, ils ont fait bastir vn nombre de Navires de guerre: mais se doutās qu'il ne suffiroit pas à leur dessein de se fortifier en mer, sans y affoiblir en mesme temps le Roy nostre Maistre, par vn exemple d'iniustice inouï, au milieu de paix, & au tēps que le Roy mon Maistre estoit embrouillé en vne guerre, par laquelle l'asseurance & la richesse de la France s'accroissoit: ils ont fait saisir six vingts Navires de ses subjets, avec l'artillerie, marchādises & Mariniers. Et pour quel autre dessein auoit-ce peu estre, que pour s'asseurer de mener cette Ville à ruine? Pour ces raisons alleguees, & pour plusieurs autres de mesme nature, le Roy nostre Maistre mettant à part tous autres respects que celuy de la conscience, par lequel comme le Prince du

1627_119.jpg



Le Mercure François. 119

Rochelle, pour attendre leur resolution. Le Duc de Rohan dit, Qu'il ne veut rien agreer sans avoir fait auparavant vne assemblee des Colloques des Eglises, du haut & bas Languedoc. Et ceux de la Rochelle ne treuvent aucun contentement aux Responces faites par sa Majesté, au Cahier general de leurs Eglises, parce que par cette paix il n'est fait mention de la demolition du Fort Leys.

Sur cela Soubize continuë ses courses sur la mer, & le Duc de Rohan fa rebellion au Languedoc: de sorte que sa Majesté apres leur avoir accordé la pluspart des articles presentez au Cahier general des Eglises pret. refor. voyant que cela ne ramenoit au deuoir de l'obeyssance, ny le Duc de Rohan, Soubize, ny la Rochelle, se resolut d'arrester le cours des depredations que ledit Soubize faisoit, comme Admiral pretendu des Rochelois, avec leurs vaisseaux, Et partant, le Roy fit assembler vne armee navale, composee de trente grâds vaisseaux, tant François qu'Holandois, laquelle s'estant avancee iusques aux costes de Poitou, où elle deuoit encor joindre vingt-deux vaisseaux Olonois, n'attendoit que le Duc de Montmorency Admiral de France pour la commander; mais ledit Cahier general a accordé à Fontainebleau fit arrester le parlement dudit sieur Admiral.

Soubize ayât enuoyé supplier & dire à Harin Admiral des vaisseaux Holandois, Qu'attendu la conformiré de leur Religion & l'estat

Le Duc de Rohan ne veut se tenir aux réponses faites au Cahier general des Eglises, ses pret. res.

Resolution du Roy d'arrester les pirates du sieur de Soubize.

Perfidie dudit sieur de Soubize.

1627_807.jpg

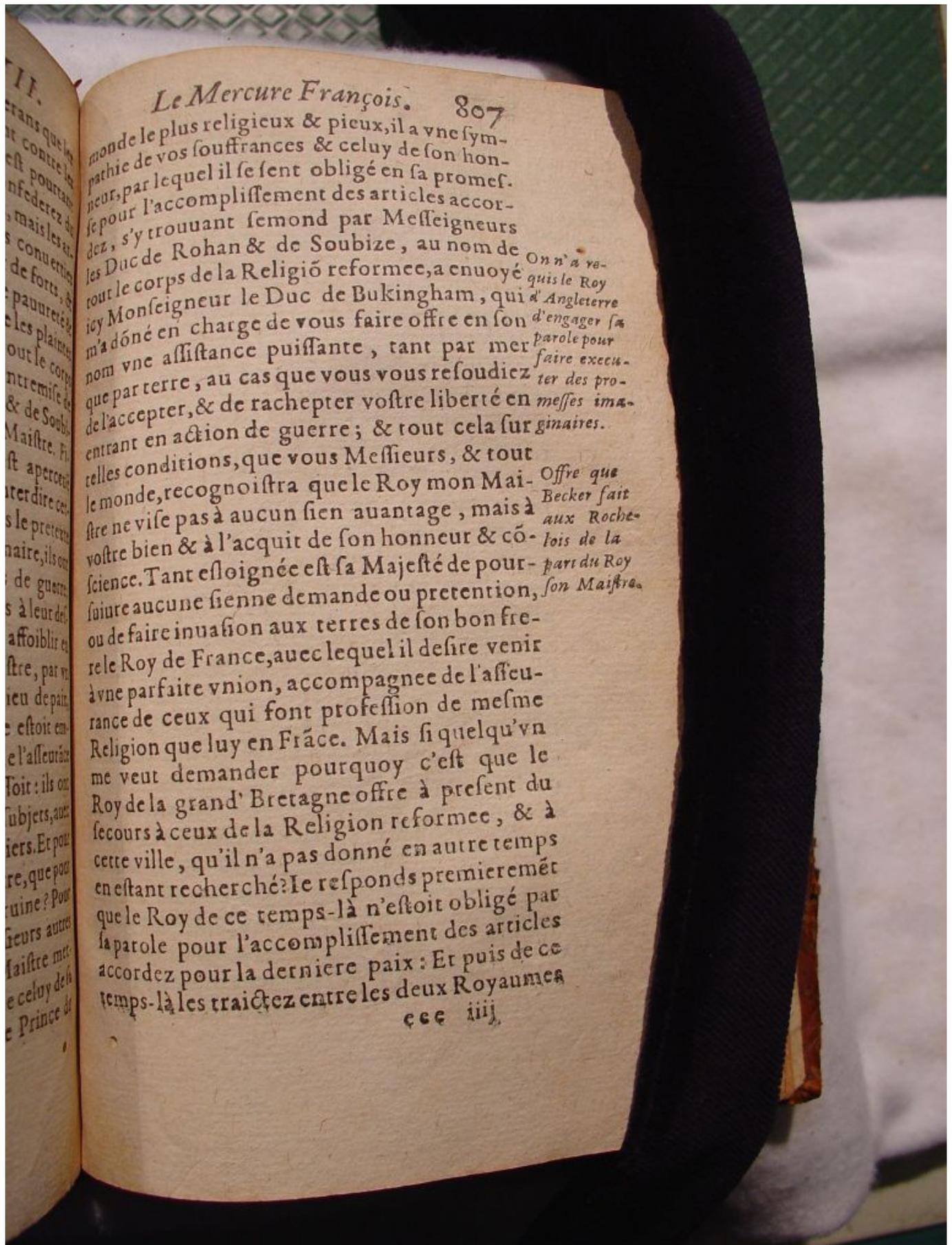


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan